

Éditorial

Colloque en l'honneur du 90^e anniversaire du professeur Günter Stratenwerth

Comment rendre hommage à un collègue qui fuit les honneurs? Réunis en colloque à Bâle le 16 mai 2014, les professeurs suisses de droit pénal ont fêté le 90^e anniversaire du professeur Günter Stratenwerth. Selon le vœu du jubilaire, la journée a été consacrée au droit des sanctions.

Né en 1924 à Naumburg an der Saale en Allemagne, Günter Stratenwerth fut professeur ordinaire à l'Université de Bâle de 1961 à 1994. Il consacra l'essentiel de sa carrière au droit pénal suisse, tout en continuant de publier des travaux remarquables sur le droit allemand, qui lui valurent plusieurs appels, fort heureusement déclinés, dans des universités allemandes.

Günter Stratenwerth marqua profondément non seulement les étudiants de sa faculté, mais des générations de pénalistes suisses, des deux côtés de la Sarine et du Gothard. Les fameux quatre volumes verts de son précis intitulé «Schweizerisches Strafrecht» constituent à l'heure actuelle encore des ouvrages de référence, qui exercent une influence souvent déterminante sur la jurisprudence et le débat doctrinal. Comme tous les écrits de Günter Stratenwerth, ils réalisent le tour de force d'allier la finesse de l'analyse juridique à la concision et à l'élégance de l'expression.

Les publications de Günter Stratenwerth couvrent un champ large, allant des fondements de la responsabilité pénale et de la théorie générale du droit pénal au droit pénal économique, en passant par le droit des sanctions et le droit pénal spécial. Son œuvre scientifique s'étend aussi à la recherche empirique, en particulier par une recherche de grande envergure sur le système suisse de l'exécution des peines, dont sont issues entre 1976 et 1983 onze thèses de doctorat consacrées aux établissements pénitentiaires suisses.

Enfin, Günter Stratenwerth se mit au service de la cité par son activité d'expert, par exemple dans le cadre des procédures de révision du droit pénal suisse ou dans celui de l'élaboration de normes d'éthique au sein de l'Académie suisse des sciences médicales. Il joua notamment un rôle-clé dans la révision du droit des sanctions de 2002, même si les résultats des travaux de la commission d'experts ont été dénaturés sur certains points critiques dans la suite des travaux législatifs.

Depuis qu'il est professeur émérite, la vivacité d'esprit de Günter Stratenwerth s'exprime dans un grand nombre de publications sur des sujets juridiques d'actualité, de même que dans son engagement de citoyen. Dans le domaine des sanctions notamment, il continue d'opposer une résistance vigoureuse aux schémas simplificateurs de la politique politicienne, qui s'est emparée de la politique criminelle comme d'un enjeu permettant tous les raccourcis, en rappelant qu'il n'y a pas de solutions simples en droit pénal.

La *laudatio* et les conférences prononcées à l'occasion de ce colloque en l'honneur du professeur Günter Stratenwerth sont reproduites dans le présent fascicule. C'est l'occasion pour nous d'adresser au jubilaire nos vœux les plus chaleureux, ainsi que notre profonde gratitude.



Wolfgang Wohlers

et



Ursula Cassani